

PRÉFECTURE DE LA MARNE

Direction Départementale de l'Équipement
de la Marne

Service Aménagement, Environnement et Développement Local

Bureau Aménagement

Arrêté préfectoral
Réglementant le bruit aux abords du tracé des voies routières de
l'agglomération de Chalons en Champagne

Le préfet de la région Champagne Ardenne,
Préfet du Département de la Marne,
Chevalier de la légion d'honneur

Vu

- le code de l'environnement et notamment l'article L 571-10,
- le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1,
- la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14,
- le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements,
- le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation,
- l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,
- l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,
- l'avis des communes suite à leur consultation en date du 26 janvier 2001,
- l'avis du comité de pilotage réuni le 05 décembre 2003,

ARRETE

Article 1.

Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département de la Marne aux abords du tracé des voies routières de l'agglomération de Chalons en Champagne mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur le plan joint en annexe. Les voies ferrées situées sur le territoire des communes de l'agglomération, ainsi que les sections de routes nationales et départementales situées à l'extérieur du panneau d'agglomération, font l'objet d'arrêtés préfectoraux distincts.

Article 2.

Les tableaux suivants donnent, pour chacun des tronçons de voies routières de l'agglomération châlonnaise mentionnés, le classement dans une des catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons ainsi que le type de tissu urbain.

ROUTES NATIONALES

RN	VOIES	ORIGINE	FIN	COMMUNES	CATEGORIE DE L'INFRA-STRUCTURE	LARGEUR DU SECTEUR AFFECTE	PROFIL
RN 3	Pénétrante Urbaine (partie) Allées Voltaire Allées Paul Doumer (y compris au niveau de la place Sainte-Croix) Avenue de Metz	PR 60+000 RN 77 (PR 29+782)	Sortie aggro Châlons PR 64+050	CHALONS-EN-CHAMPAGNE COMPERTRIX SAINT-MEMMIE	3	100 m	Ouvert
	Rue Romain Rolland (partie route nationale)	Partie communale de la rue Romain Rolland (au niveau de l'accès des véhicules venant de Compertrix)	RN 3 Pénétrante Urbaine	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
	Bretelle d'accès à la RN 3 Pénétrante Urbaine	RD 2 Rue Basse de Compertrix	RN 3 Pénétrante Urbaine	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
RN 77	Pénétrante Urbaine	Entrée aggro Châlons PR 28+611	PR 29+782 RN 3 (PR 60+000)	CHALONS-EN-CHAMPAGNE COMPERTRIX	3	100 m	Ouvert

ROUTES DEPARTEMENTALES

RD	VOIES	ORIGINE	FIN	COMMUNES	CATEGORIE DE L'INFRA-STRUCTURE	LARGEUR DU SECTEUR AFFECTE	PROFIL
RD 1	Avenue du Président Roosevelt Rond-Point Bagatelle Avenue du Général de Gaulle	RN 44	RN 3 Place Sainte-Croix	CHALONS-EN-CHAMPAGNE SAINT-MEMMIE	3	100 m	Ouvert
	Quai Eugène Perrier	Quai Notre-Dame	Place aux Chevaux	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	5	10 m	Ouvert
	Quai Notre Dame	Quai Eugène Perrier	Rue de Vaux	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	U
	Place aux Chevaux Faubourg Saint-Antoine Avenue Léopold Bertot Route de Louvois	Quai Eugène Périer	Sortie aggro Saint-Martin PR 47+140	CHALONS-EN-CHAMPAGNE SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE	4	30 m	Ouvert

RD 1 E2	Boulevard Léon Blum	Place aux Chevaux PR 0+000	Avenue du Général Patton	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
		Avenue du Général Patton	Rue de la Marne PR 0+675	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	3	100 m	Ouvert
RD 2	Rue Basse de Compertrix	PR 0+000 RD 3 Avenue de Paris	Bretelle d'accès à la RN 3 Pénétrante Urbaine	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
RD 2 E1	Avenue Pierre Brossolette	RN 77	Limite communale	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	U
RD 3	RD 3 Route d'Epervay Avenue de Paris	Entrée agglo Fagnières PR 57+152	RD 2 Rue Basse de Compertrix PR 60+550	FAGNIERES CHALONS-EN-CHAMPAGNE	3	100 m	Ouvert
RD 60	Avenue des Alliés	Rond-Point Bagatelle PR 60+000	Sortie agglo Châlons PR 1+691	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
RD 87	Avenue Pierre Sépard	RN 77 PR 1+543	RD 933 PR 3+223	CHALONS-EN-CHAMPAGNE FAGNIERES	4	30 m	Ouvert
RD 933	RD 933	Chemin rural n°12 dit du Moulin (accès au Centre Commercial)	Sortie agglo Fagnières PR 64+725	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	3	100 m	Ouvert
	RD 933 Route de Montmirail y compris giratoire avec avenue des Collines et giratoire d'accès au collège	Sortie agglo Fagnières PR 64+725	RD 3 PR 64+1019	CHALONS-EN-CHAMPAGNE FAGNIERES	4	30 m	Ouvert

VOIES COMMUNALES

VOIES	ORIGINE	FIN	COMMUNES	CATEGORIE DE L'INFRA-STRUCTURE	LARGEUR DU SECTEUR AFFECTE	PROFIL
Allende (Rue Salvador)	Rue André Malraux	RD 60 Avenue des Alliés	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	5	10 m	Ouvert
Arc (Rue Jeanne d')	RN 77 Route de Troyes	Rue du Lieutenant Loyer	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Becquerel (Avenue Henri)	Avenue du Général Patton	RD 1 Faubourg Saint-Antoine	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert

Bourgeois (Rue Léon)	Place Monseigneur Tissier	Rue de l'Arquebuse	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
	Rue de l'Arquebuse	Rue Abbé Henriet	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	3	100 m	U
	Rue Abbé Henriet	Place de Verdun	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Brasseries (Rue des)	RD 3 Avenue de Paris	Avenue de la Gare	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Carnot (Rue)	Place Sainte-Croix	Rue Pasteur	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Chevalier (Rue)	Rue du Châtelet	Avenue de Sainte-Menehould	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	5	10 m	Ouvert
Churchill (Avenue Winston) y compris carrefour avec avenue du Parc des Expositions	RD 60 Avenue des Alliés	Avenue Jacques Simon	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Comédie (Place de la)	Rue des Viviers	Rue du Gantelet	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Dac (Rue Pierre)	RD 60 Avenue des Alliés	Avenue du Parc des Expositions	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Derrien (Rue du Commandant)	Rue du Docteur Pellier	RN 44	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Foch (Place du Maréchal) hors parking	Rue de la Marne	Rue de l'Hôtel de Ville	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Forêts (Allées de)	Avenue du Général Leclerc	Boulevard John-F. Kennedy	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Gantelet (Rue du)	Place de la Comédie	Rue de la Marne	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	5	10 m	Ouvert
Gare (Avenue de la)	0	Rue des brasseries	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert

Grande Etape (Rue)	Place Monseigneur Tissier	Rue du Châtelet	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Grandthille (Boulevard Justin)	RD 1 Place aux Chevaux	Place de Verdun	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	5	10 m	Ouvert
Grignon (Rue Louis)	RN 3 Avenue de Metz	Avenue Jacques Simon	CHALONS-EN-CHAMPAGNE SAINT-MEMMIE	4	30 m	Ouvert
Hôtel de Ville (Rue de)	Rue de Marne	Rue de Vaux	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
8 mai 1945 (Avenue du)	Avenue du Général Sarrail	RN 44	CHALONS-EN-CHAMPAGNE SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE	3	100 m	Ouvert
Hugo (Boulevard Victor)	Rue de la Marne	Place de la Libération	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Jaurès (Rue Jean)	RD 3 Avenue de Paris	Giratoire Jaurès-Gare	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Jaurès (Rue Jean) y compris giratoire Jaurès-Gare et giratoire Hémicycle	Giratoire Jaurès-Gare	Rue de la Marne	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	3	100 m	Ouvert
Kennedy (Boulevard John F.)	Rue du 29 août 1944	Rue André Malraux	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Leclerc (Avenue du Général)	Boulevard Victor Hugo	Allées de Forêts	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Leroy (Rue Emile)	Rue Thiers	Rue d'Orfeuil	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	5	10 m	Ouvert
Libération (Place de la)	Boulevard Victor Hugo	Rue Thomas Martin	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Loyer (Rue du Lieutenant Loyer)	Rue Jean Jaurès	Rue Jeanne d'Arc	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert

Malraux (Rue André)	Boulevard John F. Kennedy	Rue Salvador Allende	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Marne (Rue de la)	Rue Jean Jaurès	Rue Cosme Clause	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
	Rue Cosme Clause	Place du Maréchal Foch	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	3	100 m	U
Martin (Rue Thomas)	Place de la Libération	Place de la République	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	5	10 m	Ouvert
Parc des Expositions (Avenue du)	Avenue du Président Roosevelt	Avenue Winston Churchill	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Parlement (Rue du)	Rue Saint-Dominique	RD 1E2 Boulevard Léon Blum	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	5	10 m	Ouvert
Patton (Avenue du Général) (partie)	RD 1 E2 Boulevard Léon Blum	Avenue Henri Becquerel	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Pellier (Rue du Docteur)	Place de Verdun	Rue du Commandant Derrien	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Prieur- de- la-Marne (Rue)	Rue Garinet	Rue Pasteur	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	3	100 m	U
République (Place de la) (partie dans le prolongement de la rue Thomas Martin)	Rue Thomas Martin	Rue d'Orfeuil	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	5	10 m	Ouvert
Rolland (Rue Romain)	RD 3 Avenue de Paris	Rue Romain Rolland (partie route nationale)	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Sainte-Croix (Place)	Rue Carnot	RN 3 Allées Voltaire et Allées Paul Doumer	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	3	100 m	Ouvert
Sainte-Menehould (Avenue de)	Place de Verdun	RN 44	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Sarraïl (Avenue du Général)	Place de Verdun	Avenue du 8 mai 1945	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert

Tissier (Place Monseigneur)	Rue Léon Bourgeois	Rue Garinet	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Valmy (Avenue de)	Place de Verdun	RD 1 Faubourg Saint-Antoine	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Vaux (Rue de)	Rue de l'Hôtel de Ville	Place Monseigneur Tissier	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert
Verdun (Place de)	Rue du Docteur Pellier	Rue Léon Bourgeois	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30m	Ouvert
29 août 1944 (Rue du)	Allées de Forêts	Boulevard John-F. Kennedy (au niveau de l'accès au centre commercial)	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30m	Ouvert
29 août 1944 (Rue du)	Boulevard John F. Kennedy (au niveau du n° 2)	Rond-Point Bagatelle	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	5	10 m	Ouvert
Viviers (Rue des)	RD 1 Quai Eugène Périer	Place de la Comédie	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30m	Ouvert
SAINT-MEMMIE Juin (Avenue du Maréchal)	RD 1 Avenue du Président Roosevelt	Avenue Jacques Simon	SAINT-MEMMIE	4	30m	Ouvert
SAINT-MEMMIE Le Corbusier (Avenue)	Avenue Jacques Simon	Giratoire avec la rue de Poix	SAINT-MEMMIE	5	10 m	Ouvert
SAINT-MEMMIE Giratoire de l'avenue Le Corbusier avec la rue de Poix	Avenue Le Corbusier	Rue de Poix	SAINT-MEMMIE	4	30 m	Ouvert
SAINT-MEMMIE Maquis des Glières (Avenue du) y compris giratoire avec la rue du Grand Mau	Avenue Jacques Simon	RN 44	SAINT-MEMMIE	4	30 m	Ouvert
SAINT-MEMMIE Simon (Avenue Jacques)	Rue Louis Grignon	Avenue Winston Churchill	SAINT-MEMMIE CHALONS-EN-CHAMPAGNE	4	30 m	Ouvert

La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de la route ou de la rue (*existante ou en projet*), à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche.

Les niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 "Cartographie du bruit en milieu extérieur", à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement et :

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les "rues en U";
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres, augmentés de 3 dB (A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalents à un niveau en façade. Cette distance de 10 mètres est mesurée à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Article 3.

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets 95-20 et 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 janvier 1995 susvisé.

Pour les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé conformément aux arrêtés pris en application du décret 95-20 susvisé.

Des copies des arrêtés du 30 mai 1996 et du 9 janvier 1995 sont annexées au présent arrêté.

Article 4.

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2, lorsque la méthode détaillée est utilisée, sont :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB (A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB (A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Article 5.

Le présent arrêté est applicable à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et de son affichage dans les mairies des communes concernées. Il fait l'objet d'une mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Article 6.

Les communes intéressées par le présent arrêté sont :

CHALONS-EN-CHAMPAGNE
COMPERTRIX
FAGNIERES
SAINT-MEMMIE
SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE

Article 7.

Une copie de cet arrêté doit être affichée à la mairie des communes visées à l'article 6 pendant un mois au minimum.

Article 8.

Le présent arrêté doit être annexé par M. le Maire des communes visées à l'article 6 au plan d'occupation des sols.

Les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 doivent être reportés par M. le Maire des communes visées à l'article 6 dans les documents graphiques du plan d'occupation des sols.

Article 9.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à:

- M. le Maire des communes visées à l'article 6,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement;

Article 10.

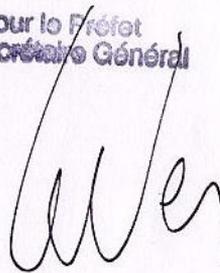
M. le Secrétaire Général de la préfecture, M. le Maire des communes visées à l'article 6, et M. le Directeur Départemental de l'Equipement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Annexes:

- carte représentant les infrastructures classées,
- copie des arrêtés du 30 mai 1996 et du 9 janvier 1995.

LE PREFET,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Raymond LE DEUN



Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction
départementale
de l'Équipement
Marne

Service de l'Aménagement,
de l'environnement
et du développement local

Bureau aménagement

40, Bd Anatole France
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE

CARTOGRAPHIE SONORE
DES INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORTS
TERRESTRES DE LA MARNE

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE
L'AGGLOMÉRATION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

LEGENDE

- limites communales
- lignes SNCF (voir plans et arrêtés les concernant)
- tronçons routiers hors zones urbaines (RN, RD) : voir plans et arrêtés les concernant

classification des catégories d'infrastructure
Voies routières de plus de 5000 v/j

Catégorie de classement	Laeq 6h/22h jour	Laeq 22h/6h nuit	Largeur maxi du secteur réglementé*
1	L > 81dB(A)	L > 76dB(A)	300 m
2	76 < L <= 81dB(A)	71 < L <= 76dB(A)	250 m
3	70 < L <= 76dB(A)	65 < L <= 71dB(A)	100 m
4	65 < L <= 70dB(A)	60 < L <= 65dB(A)	30 m
5	60 < L <= 65dB(A)	55 < L <= 60dB(A)	10 m

(trait continu : profil de rue ouvert, trait pointillé : profil de rue en U)

* de part et d'autre de la voie

Cette carte est indicative, seul fait foi le texte de l'arrêté préfectoral.

SAEDL/BA, le 30/03/2004
Source fond de plan: Agence d'urbanisme de Châlons
classementbruitagglomérationChâlons.dwg

